

Aux parents des internes du Lycée Val de Garonne de Marmande.

Par cet écrit nous souhaitons vous informer du fonctionnement de l'internat en rapport avec la détention et la délivrance de médicaments.

Les élèves internes n'ont le droit d'avoir avec eux aucun médicament, et ceci afin d'assurer la sécurité de la collectivité.

Aucun personnel d'internat n'est autorisé à donner un médicament aux élèves si les parents n'ont pas fourni d'ordonnance du médecin traitant et une autorisation parentale signée.

Nous vous invitons, si votre enfant souffre d'un problème de santé nécessitant la prise ponctuelle de médicaments, à vous rapprocher de votre médecin traitant afin qu'il vous prescrive le traitement adapté. De plus, il vous faut remplir et signer l'autorisation parentale.

Dans ce cas, nous vous demandons de dire à votre enfant de venir déposer à l'infirmerie les médicaments, l'ordonnance et l'autorisation parentale. L'infirmière se chargera de faire le lien avec les responsables d'internat afin d'assurer le bien-être de votre enfant.